

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/359

**Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la Région Ile de France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs dans le cadre de l'appel à projets**

**Séance du lundi 16 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 10 décembre 2024, se sont réunis au nombre de 21, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 21  
Excusés  
représentés : 9  
Absents : 5

\* Arrivée à 18h32 au cours de la  
présentation du point n°1a remis  
sur table

\*\* Arrivée à 18h34 au cours de la  
présentation du point n°2 inscrit à  
l'ordre du jour

\*\*\* Arrivée à 18h40 au cours de la  
présentation du point n°2 inscrit à  
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils\*\*\*, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier\*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Valérie Marion\*\*, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Claudine Cordes à Kykie Basseg, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Omar Abbazi à Gilles Melin, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Fabrice Deraedt, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapou, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, José Peres, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
16 décembre 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/359

**Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la Région Ile de France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs dans le cadre de l'appel à projets**

Jeunesse

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Kykie BASSEG, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 11 décembre 2024,

**CONSIDERANT** que la ville a respecté les points énoncés dans la convention et dans l'appel à projets,

**CONSIDERANT** la mise à disposition gratuite de 337 tickets-loisirs, d'une valeur unitaire de 6 euros à la commune de Ris-Orangis par la Région Ile-de-France,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** les termes de la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier de la mise à disposition gratuite de 337 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, sous forme numérique dans le cadre du e-service prévu à cet effet sur la plateforme Ile-de-France Smart Services.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs ainsi que tous les documents subséquents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 23 DEC. 2024

Publié le : 23 DEC. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne

